



Conseil économique et social

Distr. générale
7 juillet 2023
Français
Original : anglais

Session de 2023

25 juillet 2022-26 juillet 2023

Débat consacré aux activités opérationnelles de développement

Compte rendu analytique de la 20^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 23 mai 2023, à 15 heures

Présidence : M. Chimbindi (Vice-Président). (Zimbabwe)

Sommaire

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (*suite*)

- a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (*suite*)

Table ronde interactive : « Financer les objectifs de développement durable : travailler avec les institutions financières et d'autres parties prenantes »

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org)

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



En l'absence de M^{me} Stoeva (Bulgarie), M. Chimbindi (Zimbabwe), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (suite)

a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (suite) (A/78/72-E/2023/59 et A/78/72/Add.1-E/2023/59/Add.1 ; et E/2023/62)

1. **La Vice-Secrétaire générale**, s'exprimant en sa qualité de Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et présentant son rapport sur le Bureau de la coordination des activités de développement (E/2023/62), déclare que les efforts visant à transformer le système des Nations Unies pour le développement portent leurs fruits. Les résultats ne se mesurent plus en termes de reconfiguration de structures, de mécanismes ou de cadres visant à encourager la coordination et la cohérence, ni en termes de changements d'outils ou d'embauche de personnel, mais bien en termes de résultats sur le terrain. Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a fait face à une succession de crises et les équipes de pays des Nations Unies ont conjugué leurs efforts afin d'apporter des réponses efficaces à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Le nouveau système de coordination des activités de développement au sein du Secrétariat a joué un rôle essentiel dans l'obtention de ces résultats.

2. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents contribuent désormais à améliorer la cohérence, la redevabilité et l'efficacité du soutien apporté aux pays et tirent parti de leur impartialité et de leurs capacités renforcées pour transmettre les compétences et l'expertise émanant de l'ensemble du système des Nations Unies, souvent de petites entités très spécialisées hors Siège. Cette expertise est essentielle à la réussite des objectifs de développement durable et a permis d'apporter un soutien dans des domaines tels que le commerce, le financement, la transformation du système alimentaire et la réduction des risques de catastrophe.

3. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents sont désormais le principal moyen dont dispose l'Organisation pour traduire les engagements mondiaux en actions concrètes sur le terrain, en faisant le lien entre les résultats intergouvernementaux et l'action des équipes de pays des Nations Unies. Loin d'être de

simples coordonnatrices ou coordonnateurs, ils tirent parti de leur pouvoir fédérateur et de leur légitimité en tant que représentants du Secrétaire général pour aider les gouvernements à mobiliser des partenariats, des financements et d'autres moyens de mise en œuvre pour les objectifs de développement durable. Ils s'assurent que le soutien des Nations Unies est pleinement aligné sur les priorités et les besoins nationaux, et ils sont les premiers à intervenir dans les situations d'urgence, en veillant à ce que l'accent soit mis sur le développement dès le premier jour d'une crise et en facilitant une transition en douceur vers la résilience et le développement durable à long terme.

4. Le rapport contient d'innombrables exemples de la manière dont les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et leurs bureaux ont changé sensiblement les choses dans les pays. Des évaluations indépendantes, des enquêtes menées auprès des gouvernements hôtes et des bailleurs de fonds, ainsi que des analyses indépendantes diligentées par des organismes tels que le Fonds des Nations Unies pour la population, ont permis de recueillir des réactions extrêmement positives quant à l'impact des changements opérés. Ces résultats réaffirment la valeur et l'efficacité des investissements de l'Organisation dans le renforcement de la coordination du développement au moyen du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, et témoignent de ce que la communauté internationale a accompli. Cinq réalisations clefs sont présentées dans le rapport. Premièrement, l'encadrement a été renforcé, les profils des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ayant été soigneusement adaptés aux besoins des pays afin de garantir la meilleure adéquation possible entre la personne et le pays. En conséquence, des niveaux sans précédent de diversité géographique et de parité femmes-hommes ont été atteints au sein du système de coordination. Ainsi, 85 % des gouvernements hôtes font état de l'amélioration des fonctions d'encadrement depuis la réforme, 90 % estiment que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont le profil et les compétences requises, et 87 % indiquent que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents servent désormais de points de contact renforcés facilitant l'accès aux prestations proposées par les Nations Unies, soit une augmentation de 35 % depuis le début des réformes en 2019. Le Bureau de la coordination des activités de développement continuera d'améliorer les profils et les capacités des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

5. Deuxièmement, le renforcement des capacités des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en matière de planification stratégique, d'analyse économique, de partenariats, d'analyse de

données et de communication des résultats a apporté un soutien essentiel aux équipes de pays des Nations Unies. Quelque 92 % des gouvernements hôtes reconnaissent que les Nations Unies fournissent de manière adéquate des conseils pratiques fondés sur des données probantes, contre 88 % en 2021 ; 92 % d'entre eux déclarent que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents contribuent à créer des partenariats efficaces à l'appui des efforts nationaux visant à faire progresser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, contre 85 % en 2020 ; et 88 % confirment que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents encadrent efficacement le soutien stratégique apporté aux plans et priorités nationaux. L'appui régional du Bureau de la coordination des activités de développement a renforcé la capacité des coordonnatrices et coordonnateurs résidents à remplir leurs rôles d'encadrement et de coordination ; telle est la conclusion du Bureau des services de contrôle interne dans son évaluation de l'appui régional du Bureau de la coordination des activités de développement (E/AC.51/2023/2).

6. Troisièmement, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a joué un rôle de premier plan dans l'émergence d'équipes de pays des Nations Unies nouvelle génération et a renforcé la capacité des gouvernements hôtes d'accéder facilement à l'expertise des Nations Unies dans toutes les entités concernées, quelle que soit leur localisation, améliorant ainsi la souplesse, la cohérence, la réactivité et l'efficacité des services proposés par les Nations Unies. Les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, bien qu'encore inachevés, contribuent déjà à faire en sorte que les réponses apportées par l'Organisation soient mieux adaptées aux priorités nationales, comme le confirment 94 % des gouvernements hôtes. En outre, 91 % des États Membres conviennent que les équipes de pays des Nations Unies possèdent l'éventail de capacités nécessaire pour appuyer les efforts de développement au niveau national, contre 76 % en 2017. Ces améliorations étaient l'une des principales promesses des réformes.

7. Quatrièmement, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a joué un rôle clef dans le renforcement de la transparence et de l'application du principe de responsabilité des activités du système des Nations Unies pour le développement. Toutes les équipes de pays des Nations Unies publient désormais leurs résultats dans un rapport annuel, alors qu'elles n'étaient que 64 % à le faire en 2019. Un nouveau tableau de bord intégré au portail de données sur les objectifs de développement durable (UN-Info) a permis d'accroître la transparence et de réaliser une économie de quelque 2,4 millions de dollars pour des services

précédemment fournis par des fournisseurs externes. Le cadre de résultats pluriannuel du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents révisé permet de suivre les résultats de la coordination en fonction de certains objectifs, résultats et produits, et il sera réexaminé pour s'assurer qu'il reste pertinent et conforme à l'examen quadriennal complet. Grâce aux progrès technologiques récents, le Bureau de la coordination des activités de développement est parvenu à analyser les résultats plus rapidement et de manière plus approfondie qu'auparavant.

8. Cinquièmement, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a amélioré l'efficacité de l'ensemble du système des Nations Unies et a permis de réaliser des économies substantielles. Près de 80 % des gouvernements indiquent qu'il a permis de minimiser les doubles emplois et de favoriser l'utilisation efficace des ressources. Les investissements dans des capacités spécialisées liées aux stratégies relatives aux activités d'appui, aux services de soutien communs et au partage des locaux ont permis de réaliser environ 405 millions de dollars d'économies, soit une augmentation de 47 % par rapport à 2021.

9. La mise en place de méthodes communes de mesure et de suivi des gains d'efficacité, l'obtention d'un accord entre les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et le déploiement d'approches novatrices au niveau national ont fourni une base solide sur laquelle s'appuyer. Ces résultats n'auraient pas été possibles sans la direction du Groupe et des équipes de pays à travers le monde. Le Groupe a contribué pleinement au modèle de financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, dans de nombreux cas bien à l'avance. Les entités se sont adaptées aux nouvelles modalités de travail nées du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. La Vice-Secrétaire générale leur est très reconnaissante pour leur dévouement.

10. Néanmoins, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents continue de souffrir d'un déficit chronique de financement, malgré les efforts des États Membres, des entités des Nations Unies et du Secrétaire général pour mettre en œuvre le modèle de financement hybride prescrit par l'Assemblée générale. Le déficit de financement de 85 millions de dollars a retardé les investissements dans les moyens supplémentaires, qui étaient demandés par les États en cette période d'incertitude et de chocs. Cela a également conduit à des coupes budgétaires dans la formation, l'encadrement et le soutien aux niveaux régional et mondial, ainsi qu'à une importante compression du fonds de coordination du système des coordonnatrices

et coordonnateurs résidents, qui est essentiel pour rassembler les équipes de pays et les partenaires extérieurs afin de répondre aux priorités des pays, et qui sera vital pour les préparatifs du Sommet sur les objectifs de développement durable, qui se tiendra en septembre 2023. La pression sur le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents augmente de jour en jour. Si le déficit de financement n'est pas comblé, des postes seront supprimés, notamment au niveau national, la capacité du système à répondre aux attentes des États Membres sera affaiblie, l'impact des réformes sera réduit, et les gains durablement acquis seront compromis, de même que la capacité de l'Organisation à aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable. En conséquence, le Secrétaire général appelle les États Membres à reconsidérer le modèle de financement « hybride 2.0 » qu'il propose pour le système des Nations Unies pour le développement, qui repose sur des composantes de financement complexes et très innovantes et qui doit être stabilisé d'urgence afin de réduire l'exposition aux fluctuations du financement volontaire. Sur la base des avis exprimés par les États Membres lors du débat en cours, il sera lancé un processus consultatif inclusif et transparent sur les étapes suivantes. Le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale un rapport sur cette question avant la fin de 2023.

11. 2023 n'est pas une année ordinaire. Avant le Sommet sur les objectifs de développement durable, les Nations Unies et leurs États Membres doivent s'appuyer sur les progrès déjà accomplis et maintenir leur engagement et leurs grandes ambitions. Le Sommet doit se conclure dans l'optimisme et la détermination à obtenir des résultats. Le débat en cours constitue un jalon dans la réforme du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et une étape cruciale sur la voie du Sommet.

12. **M^{me} Hamdouni** (Observatrice du Maroc) déclare que le système des Nations Unies pour le développement repositionné a prouvé son efficacité, sa valeur ajoutée et sa capacité à créer le changement sur le terrain. Elle réitère le soutien de son pays au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qui a prouvé sa capacité à renforcer la cohérence, la coordination, l'efficacité et l'impact de l'assistance des Nations Unies au profit des programmes de pays, malgré ses ressources limitées. Le Maroc se félicite de la signature de son Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2023 à 2027), qui est aligné sur ses priorités nationales en matière de développement, sur son Nouveau modèle de développement et sur ses stratégies et programmes nationaux.

13. **M^{me} Loe** (Observatrice de la Norvège) dit que, si le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement est appréciable, il faut néanmoins qu'il soit en mesure de produire de meilleurs résultats sur le terrain. Son pays souligne la nécessité de disposer d'équipes de pays des Nations Unies cohésives, souples, efficaces et ciblées, capables de répondre de manière intégrée à l'évolution des priorités nationales, capables d'aider les différentes entités des Nations Unies à fusionner leurs approches, et dirigées par des coordonnatrices et coordonnateurs résidents forts et visionnaires.

14. La Norvège est préoccupée par le financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qui est trop dépendant des contributions volontaires, et demande que d'autres pistes soient envisagées, notamment l'augmentation de la proportion de financement provenant des quotes-parts. La Norvège a été l'un des principaux contributeurs au fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, depuis sa création, et augmentera sa contribution pour 2023. Le pays se félicite de l'initiative visant à faire du pacte de financement un moteur de réformes plus ciblé et plus efficace.

15. **M^{me} Eneström** (Suède) dit que des progrès importants ont été réalisés dans la consolidation du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Il est important de renforcer la cohérence et l'efficacité des activités des Nations Unies en matière de développement au niveau national et de disposer d'un processus solide pour mettre en œuvre les réformes ambitieuses du système, notamment en instaurant des contrôles et en renforçant le principe de responsabilité.

16. La Suède appelle à un renforcement continu de l'encadrement assuré par les Nations Unies, par la sélection et la formation non seulement de la coordonnatrice ou du coordonnateur résident, mais aussi de l'ensemble de l'équipe de pays ; à un renforcement de la coordination dans les contextes humanitaires et lors de crises, afin de garantir la flexibilité et la rapidité d'adaptation du dispositif des Nations Unies face à l'évolution des contextes nationaux ; à de nouveaux gains d'efficacité. La Suède souligne également que le fait de mettre trop l'accent sur la conception des systèmes et les processus risque de nuire à l'accomplissement de progrès sur la voie de la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. Le pays continue d'apporter un soutien financier et politique substantiel au programme de réforme et au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; il est important que les populations sachent que les réformes font avancer les

choses sur le terrain. La Suède souhaite savoir quel rôle les États Membres peuvent jouer pour promouvoir les principales priorités du Bureau de la coordination des activités de développement en vue du prochain examen quadriennal complet.

17. **M^{me} Al-thani** (Qatar) dit que son pays apprécie les efforts déployés par les Nations Unies et d'autres parties prenantes pour faire face aux crises successives et souligne le rôle efficace joué par le système de développement durable des Nations Unies pour aider les pays à bénéficier des financements nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable. Le Secrétaire général, dans son rapport sur l'application de la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ([A/78/72-E/2023/59](#)), a raison de rappeler que, conformément à l'examen, il convient de prêter attention aux besoins de développement des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. À cet égard, le Qatar note que, dans le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, l'Assemblée a appelé les entités du système des Nations Unies pour le développement à appuyer la mise en œuvre du Programme, à soutenir les coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans les pays les moins avancés et à les aider à intégrer le Programme dans la planification du développement d'une manière coordonnée et cohérente.

18. Le Qatar poursuivra son soutien pluriannuel à divers organismes et entités des Nations Unies. Il continuera également de soutenir le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, car il croit au rôle essentiel joué par ces derniers et par les équipes de pays pour aider les États à atteindre les objectifs de développement durable et pour renforcer le système des Nations Unies pour le développement, qui est un pilier de la réforme des Nations Unies. Le Qatar attend avec impatience le Sommet sur les objectifs de développement durable, qui se tiendra en septembre 2023, considérant qu'il s'agit d'un événement décisif sur la voie de la réalisation des objectifs.

19. **M. Al-khalidi** (Observateur de l'Iraq) dit que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents est une composante essentielle des efforts déployés par les Nations Unies pour aider les États Membres à atteindre les objectifs de développement durable. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents jouent un rôle important en dirigeant les équipes de pays des Nations Unies et en coordonnant leur soutien aux pays hôtes en vue de la réalisation des objectifs. À cet égard, l'Iraq se félicite des progrès

accomplis ces dernières années par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour aider les États à élaborer et mettre en œuvre leurs plans nationaux de développement et pour améliorer la cohérence et l'efficacité de l'aide au développement fournie par les Nations Unies. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont également progressé en matière de formulation des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable en phase avec les priorités nationales de développement. Néanmoins, pour améliorer l'efficacité du système, il convient de résoudre des problèmes tels que les déficits de financement.

20. L'Iraq accueille 23 organismes, programmes et fonds du système des Nations Unies pour le développement, qui mettent en œuvre des activités de développement conformément aux cinq priorités stratégiques du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2020-2024). Selon le dernier rapport annuel sur les résultats de l'Iraq, 2022 a été une année de transition pour l'équipe de pays, qui est passée de l'aide humanitaire d'urgence à l'aide au développement à long terme.

21. À cet égard, la délégation iraquienne se réjouit de travailler avec l'équipe de pays, sous la direction du Coordonnateur résident, pour atteindre les résultats souhaités en matière de développement. M. Al-khalidi demande quelles sont les mesures prises, conformément à la résolution [76/4](#) de l'Assemblée générale, pour fournir la formation nécessaire aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents, y compris à ceux qui exercent également les fonctions de coordonnateur des opérations humanitaires ou de représentant spécial adjoint du Secrétaire général, afin qu'ils acquièrent les compétences nécessaires à l'accomplissement de leur mandat.

22. **M. Gaouaoui** (Observateur de l'Algérie) dit que les résultats positifs obtenus grâce à la réforme du système des Nations Unies pour le développement montrent clairement qu'une coordination efficace peut améliorer et intégrer les conseils pratiques fournis par le système aux gouvernements nationaux pour la mise en œuvre du Programme 2030 sur la base des plans nationaux de développement. À cet égard, l'Algérie a signé un nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2023-2027, en collaboration avec son équipe de pays.

23. L'Algérie souligne la nécessité d'un financement prévisible et durable du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents afin qu'il puisse remplir sa fonction. Les parties concernées doivent travailler ensemble pour régler le problème de financement

actuel. L'Algérie accueille favorablement la consultation annoncée par le Secrétaire général et est prête à s'engager sur la base du modèle de financement « hybride 2.0 » qu'il propose. Enfin, elle attend avec impatience les dialogues nationaux et new-yorkais sur le pacte de financement, qui doit être réformé pour garantir que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents bénéficie d'un financement adéquat et de qualité.

24. **M. Lagdameo** (Observateur des Philippines) dit que son pays se félicite du processus consultatif inclusif et transparent sur le cadre de résultats du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des efforts visant à mobiliser des moyens de mise en œuvre pour les objectifs de développement durable. Les Philippines sont préoccupées par le financement du système et soutiennent toute initiative menée par le Secrétaire général, en consultation avec les États Membres, pour assurer un financement durable, prévisible et adéquat.

25. Le pays est en train de mettre en place un nouveau plan-cadre de coopération pour le développement durable en collaboration avec les Nations Unies. Il vise également à renforcer sa coopération existante avec les organismes des Nations Unies afin d'assurer la sécurité alimentaire, de moderniser l'agriculture et l'agrobusiness, d'accélérer l'action climatique, d'intensifier la préservation de la diversité biologique et de renforcer la mise en œuvre d'approches de consommation et production durables et de solutions d'économie circulaire.

26. **M. Raguttahalli** (Inde) déclare qu'il est nécessaire de se concentrer sur l'aide à apporter aux pays en développement dans la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que sur le renforcement du système des Nations Unies pour le développement et du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Ce système a fonctionné efficacement dans plusieurs États Membres. Néanmoins, la question de son financement reste essentielle, en particulier dans les pays du Sud, et l'Inde insiste sur la nécessité d'examiner la situation dans son ensemble lors de l'allocation des ressources. Il convient de revoir les paramètres d'évaluation du système afin qu'ils tiennent compte de son efficacité à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et à la mise en œuvre du Programme 2030. Il est en effet contradictoire que le système semble fonctionner efficacement alors que les progrès vers la réalisation des objectifs ne sont pas au rendez-vous. Lors de l'examen des possibilités permettant de régler le problème de financement du système, il convient de tenir compte de son lien avec les

objectifs et la situation économique mondiale actuelle, sachant que même les fonds et programmes des Nations Unies sont confrontés à des déficits de financement.

27. **M. Prabowo** (Indonésie) dit que le principe « Unis dans l'action » est un processus constant. Dans la phase finale de la mise en œuvre du Programme 2030, le système des Nations Unies pour le développement doit continuellement améliorer sa prestation et ses résultats et, avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, accroître sa valeur ajoutée d'une manière adaptée aux programmes de développement durable des pays.

28. Un partenariat renforcé, notamment de la part des systèmes des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des Nations Unies pour le développement, est nécessaire pour mobiliser les ressources et les investissements en faveur des objectifs de développement durable. L'Indonésie demande donc que les équipes de pays améliorent leurs relations avec les institutions financières internationales en vue de renforcer l'action coordonnée pour la programmation et le financement conjoints. Grâce à son propre réseau de relations avec son équipe de pays des Nations Unies, le Fonds commun pour les objectifs de développement durable et le secteur privé, l'Indonésie a mobilisé un total de 730 millions de dollars de financement pour les objectifs au cours de la période 2021-2022.

29. **M. Tommo Monthe** (Cameroun) dit qu'il faut accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. Pour ce faire, il est nécessaire : d'augmenter le financement alloué aux pays dans le besoin d'au moins 500 milliards de dollars par an, comme le propose le Secrétaire général, grâce à l'allègement de la dette, à l'octroi de financements à des conditions préférentielles et à la redistribution des droits de tirage spéciaux ; d'utiliser le budget ordinaire pour mettre les fonds suffisants à disposition du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; de faire preuve d'une plus grande volonté politique ; et, pour la communauté des donateurs, de se montrer plus altruiste.

30. **M^{me} Buenostro Massieu** (Mexique) dit que son pays est préoccupé par le déficit de financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et par les coupes progressives opérées dans ses ressources de base. Un modèle de financement prévisible et durable est donc nécessaire. À cette fin, il convient de promouvoir la coordination entre les différents organes, organismes et comités du système des Nations Unies, afin de créer des synergies et d'éviter le gaspillage des ressources. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents devraient être dotés des outils nécessaires pour repérer les possibilités de coopération

pour le développement, promouvoir le transfert de technologies et partager les meilleures pratiques et les expériences avec les pays, selon les besoins.

31. L'action des gouvernements ne suffit pas à elle seule à relever les défis actuels. Le Mexique souhaiterait donc recevoir de plus amples informations concernant les ressources qui pourraient être mises à la disposition des coordonnatrices et coordonnateurs résidents afin de garantir que de multiples acteurs, y compris la société civile, les femmes et les enfants, les gouvernements locaux et le secteur privé, participent à la mise en œuvre du Programme 2030.

32. **M. Shin Dongwoo** (République de Corée) dit que les progrès réalisés en matière d'encadrement au sein du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies, ainsi que dans les réponses apportées aux besoins et aux priorités des pays, sont encourageants. Néanmoins, le système des Nations Unies pour le développement devrait exploiter cette dynamique de réforme de manière plus novatrice et renforcer la solidarité et le soutien entre États Membres.

33. Face à la complexité des crises actuelles, le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix est plus pertinent que jamais. La République de Corée soutient donc le renforcement de ce lien afin de promouvoir l'engagement actif de toutes les organisations du système des Nations Unies. Il est important de continuer de réfléchir à de nouveaux moyens de réduire le déficit de financement et d'accélérer la mise en œuvre du pacte de financement. Le système des Nations Unies pour le développement devrait également poursuivre ses efforts pour réduire les coûts, diversifier les partenariats et améliorer l'efficacité. La République de Corée appelle au renforcement de la capacité de coordination des équipes de pays des Nations Unies afin de réduire les pratiques concurrentielles entre les entités des Nations Unies et d'assurer une communication et une collaboration plus étroites dans les pays hôtes. Elle appelle également à la fourniture d'un soutien sur mesure au niveau national dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement, afin d'atteindre le plus grand nombre possible de personnes dans le besoin.

34. **M^{me} Elsaheed** (Observatrice de l'Égypte) dit que sa délégation se félicite des résultats positifs obtenus par le système renforcé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, à la suite du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Compte tenu des défis qui se multiplient actuellement au niveau mondial, il est essentiel de maintenir la dynamique de l'action collective internationale et de la

coopération pour le développement. Les crises mondiales augmentant en termes de quantité, d'ampleur et de conséquences, la diminution du financement du développement a de graves conséquences dans les pays en développement. Il est donc essentiel de soutenir les efforts de réforme et de garantir les ressources nécessaires.

35. L'Égypte est préoccupée par l'insuffisance actuelle du financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qui a atteint des niveaux records en 2022. Le moment est venu d'engager des consultations sur le modèle de financement et de reconsidérer la proposition faite par le Secrétaire général, dans son rapport sur l'examen du fonctionnement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents : réussir à tenir les promesses du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/75/905), qui consiste à faire reposer le modèle de financement sur le budget ordinaire. Les activités du système dans les pays de programme ne doivent pas être perturbées du fait du déficit de financement. La coopération fructueuse entre le Gouvernement égyptien et la Coordinatrice résidente en Égypte constitue un bon exemple de l'importance de ce rôle, notamment lors du soutien apporté par le système des Nations Unies à la présidence égyptienne de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La délégation égyptienne apprécie les consultations menées avec les États Membres sur le cadre de résultats du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, et continuera de soutenir la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

36. **M. Nicolino** (Argentine) déclare que les principaux travaux du système des Nations Unies dans le domaine du développement devraient être associés à la mise en œuvre du Programme 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable. Si le système des Nations Unies pour le développement a contribué à la mise en œuvre du Programme 2030, notamment grâce au travail du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, il convient de redoubler d'efforts, compte tenu des circonstances actuelles, pour améliorer les conditions de vie de tous. Un financement adéquat, prévisible et stable est requis, car le renforcement des capacités au sein des États est un élément indispensable pour un développement régulier et durable à long terme. La délégation argentine apprécie les efforts réalisés pour améliorer les possibilités de financement pour les pays en développement, au moyen d'initiatives telles que le plan de relance des objectifs de développement durable et la réforme de l'architecture financière internationale.

37. Les organismes des Nations Unies devraient renforcer leur collaboration au lendemain de la pandémie de COVID-19, tout en encourageant les pays développés à coopérer avec les pays en développement, notamment par le transfert de technologies et d'infrastructures afin de faciliter le développement durable. Si tous les pays en développement doivent recevoir le soutien nécessaire de la part du système de développement, il faut accorder une attention particulière aux pays à revenu intermédiaire, qui abritent le plus grand nombre de pauvres. Les travaux des Nations Unies doivent continuer de reposer sur les droits humains, l'égalité des sexes et le développement durable dans ses dimensions économique, sociale et environnementale. Ils doivent également être alignés sur les lignes directrices, les programmes et les politiques au plan national qui visent à atteindre les objectifs.

38. **M. Meschchanov** (Observateur de la Fédération de Russie) dit que sa délégation se félicite du rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ([A/78/72-E/2023/59](#)). Malheureusement, en 2021, 8 % seulement des dépenses totales pour les activités opérationnelles des Nations Unies ont été consacrées à l'élimination de la pauvreté, malgré le fait que, dans le cadre de l'examen quadriennal complet, l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes doit demeurer la priorité absolue du système de développement. Il est essentiel d'accroître l'aide aux pays en développement dans ce domaine. Les données fournies dans le rapport indiquent que les pays de programme demandent davantage de soutien dans les domaines de l'industrialisation et de l'accès à une énergie abordable et fiable. Le système de développement peut et doit répondre à ces demandes.

39. Sa délégation soutient les appels lancés par les pays en développement, durant la réunion en cours, pour que le système de développement atténue les conséquences humanitaires des régimes de sanctions illégales des pays occidentaux. En ce qui concerne les informations actualisées sur les travaux du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, sa délégation estime que la proposition de réexaminer la question du financement partiel du système par les quotes-parts est prématurée. Le Bureau de la coordination des activités de développement devrait intensifier ses travaux avec les pays développés, qui devraient commencer à payer ou à augmenter leurs contributions volontaires pour les coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Ces contributions peuvent

être considérées comme un investissement dans les biens publics mondiaux, dont l'importance a souvent été rappelée au Conseil, ces derniers temps.

40. **M^{me} Eat** (Observatrice du Cambodge) dit que le système des Nations Unies pour le développement, en particulier les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, a contribué aux progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le soutien apporté à son pays au titre de l'actuel Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a permis d'élargir les perspectives sociales et économiques de la population, d'améliorer les modes de vie durables et l'urbanisation, et de renforcer la participation et l'inclusion en vue d'une société plus prospère. Si les synergies et l'alignement entre les politiques et stratégies nationales de développement et celles des partenaires extérieurs ont transformé le Cambodge pour le mieux, il n'en reste pas moins que le chemin vers la réalisation des objectifs d'ici à 2030 est difficile. Le Cambodge se prépare actuellement à passer à la prochaine étape de développement et est en train d'achever son plan national de développement stratégique quinquennal et la première phase de sa stratégie de développement. Le nouveau plan et la nouvelle stratégie renforceront la résilience, la durabilité et l'inclusion, en particulier grâce à la dématérialisation de l'administration, de l'économie et du capital humain du pays. Sa délégation apprécierait que le système des Nations Unies pour le développement et les autres partenaires de développement accroissent leur soutien et leur coopération, et elle appelle à une coopération internationale renforcée, ainsi qu'à une assistance opportune et bien coordonnée en termes de financement, de technologie et de partage des meilleures pratiques.

41. **M. Yamanaka** (Japon) dit que, selon les rapports du Secrétaire général et de la Vice-Secrétaire générale, la grande majorité des gouvernements des pays hôtes apprécient le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et considèrent les entités des Nations Unies comme des collaborateurs proches pour les activités humanitaires, de développement et de consolidation de la paix. Les gains d'efficacité au sein du système des Nations Unies pour le développement ont presque doublé entre 2021 et 2022. Sa délégation remercie le Secrétariat pour les explications et les études de cas fournies en début d'année, qui ont clairement montré la valeur ajoutée du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour la mobilisation et la coordination des parties prenantes, y compris des gouvernements hôtes, du secteur privé et des organisations non gouvernementales. En ce qui concerne le modèle de financement hybride proposé par

le Secrétaire général, il faudrait consulter les États Membres et leur fournir des informations budgétaires plus détaillées. Le Japon continuera de s'engager de manière constructive dans le dialogue visant à établir un modèle de financement durable pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

42. **M^{me} Tickner** (Colombie) dit que la mise en œuvre intégrale du Programme 2030 nécessite une action urgente, décisive et transformatrice, ainsi qu'une certaine flexibilité de la part du système des Nations Unies pour répondre aux besoins actuels des pays en développement. Les États Membres, pour leur part, doivent s'attaquer rapidement et de manière ambitieuse aux multiples crises auxquelles l'humanité est confrontée, notamment la crise environnementale, l'aggravation de la pauvreté et des inégalités, la régression en matière de droits des femmes et des filles, ainsi que l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces problèmes touchent de manière disproportionnée les franges les plus vulnérables de la société. La Colombie a été pionnière dans la mise en œuvre du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qui a permis aux équipes de pays d'apporter des réponses plus intégrées, plus cohérentes et plus efficaces à l'appui des politiques et des priorités nationales. Malgré les excellents résultats obtenus par le système, l'insuffisance de son financement est de plus en plus préoccupante, à un moment où ce financement se doit d'être durable, prévisible et adéquat. La délégation colombienne souhaite savoir ce qui est prévu pour remédier immédiatement à la situation et assurer le bon fonctionnement du système. Elle est prête à continuer d'œuvrer en faveur d'un système flexible, cohérent et efficace qui catalyserait la mise en œuvre du Programme 2030.

43. **M^{me} Bako Traore** (Observatrice du Burkina Faso), s'exprimant au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit que le Groupe attache une grande importance à l'appui du système des Nations Unies pour le développement et appelle à continuer d'accorder la priorité à l'allocation de ressources aux pays les moins avancés, qui sont vulnérables et ont besoin d'un appui durable pour la mise en œuvre du Programme 2030. L'assistance est également nécessaire pour les pays qui sortent de la catégorie des pays les moins avancés. Le Groupe se félicite du rapport de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur le Bureau de la coordination des activités de développement (E/2023/62) et du cadre pluriannuel révisé des résultats du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Il apprécie le processus de consultation sur le cadre révisé, qui facilite l'établissement de rapports systématiques et

l'évaluation des performances. Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents joue un rôle crucial en répondant aux besoins des pays les moins avancés grâce à des plans-cadres de coopération et à des équipes de pays reconfigurées. Cette approche est conforme à l'appel du Groupe en faveur d'une réponse adaptée du système des Nations Unies.

44. Le Bureau de la coordination des activités de développement fournit un soutien précieux en collaboration avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Le Groupe salue l'attention accordée aux pays se trouvant dans des situations particulières. Le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés est essentiel pour accélérer les progrès et doit être pleinement pris en compte dans les analyses par pays et les plans-cadres de coopération, ce qui doit faire l'objet d'un rapport au Conseil lors du prochain débat consacré aux activités opérationnelles de développement. Le Groupe salue la contribution du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents à la mise en œuvre du Programme 2030, notamment dans les pays les moins avancés. Le système a absolument besoin d'un financement adéquat et prévisible, et il faut mobiliser davantage de ressources, en temps opportun, pour assurer son bon fonctionnement. Le Groupe est préoccupé par la baisse des contributions au Fonds commun pour les objectifs de développement durable, qui doit être reconstitué afin de soutenir les pays les moins avancés et d'autres États vulnérables. Il continuera de s'engager de manière constructive en faveur du renforcement de la transparence et du principe de responsabilité, et de l'augmentation des investissements dans le système des Nations Unies pour le développement.

45. **M^{me} Navarro Barro** (Observatrice de Cuba), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare qu'il convient de maintenir la qualité des rapports qui ont été soumis, en 2023, au débat consacré aux activités opérationnelles de développement, afin d'ouvrir la voie à la formulation de nouvelles orientations pour le système des Nations Unies pour le développement en 2024, en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Ces dernières années, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a été sollicité pour aider les pays à relever des défis tels que la pandémie de COVID-19, l'aggravation des troubles et l'augmentation de la gravité et de la fréquence des catastrophes naturelles. Le système a permis aux pays de mieux répondre à ces défis et doit donc rester axé sur le développement durable, qui

souffre d'un manque criant de soutien et de financement.

46. Les études de cas réalisées par le Bureau de la coordination des activités de développement sur les travaux du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans différents pays donnent un aperçu des réponses de ces pays dans des contextes variés. Le Groupe apprécie les consultations du Bureau avec les États Membres sur le cadre de résultats du système et prend note des améliorations considérables signalées au cours du débat. Le cadre de résultats constitue, pour le système, l'occasion de démontrer sa fonction de coordination et d'illustrer son importance dans la fourniture de services aux pays de programme. Toutefois, le Groupe est préoccupé par le faible pourcentage de programmes conjoints au niveau national qui ont ciblé, en 2022, l'élimination de la pauvreté et la nécessité de ne pas faire de laissés-pour-compte. Il est impatient de recevoir des évaluations régulières et plus détaillées des coûts de gestion du système, qui tiennent compte des situations particulières sur le terrain. Les Nations Unies ne doivent pas laisser tomber les centaines de millions de personnes qui vivent dans la pauvreté. Les États Membres doivent veiller à ce que le système soit correctement financé, afin de répondre aux besoins et aux priorités des pays de programme. Cela nécessitera davantage de ressources de base pour les activités opérationnelles de développement.

47. **M^{me} Bartley** (Observatrice du Samoa), s'exprimant au nom de l'Alliance des petits États insulaires, dit que l'Alliance est préoccupée par la situation mondiale et par le manque de prise de conscience de l'urgence de s'attaquer aux questions de développement, qui sont pourtant les principales causes des instabilités et des crises actuelles. L'Alliance apprécie le rapport de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur le Bureau de la coordination des activités de développement (E/2023/62) et le cadre de résultats pluriannuel révisé du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, mais elle note que les évaluations de l'aspect coordination du système reposent essentiellement sur la perception. Le cadre devra être encore amélioré, car il sera essentiel pour évaluer la performance globale du système et pourra avoir une incidence sur le financement.

48. Les modifications apportées aux bureaux multipays donnent généralement satisfaction et ont grandement amélioré les opérations du système des Nations Unies dans les petits États insulaires en développement. La création du bureau multipays du Pacifique Nord et la nomination de responsables de la

coordination dans tous les pays et territoires hôtes ne disposant pas d'un bureau multipays revêtent une importance particulière. La réponse rapide et efficace apportée par le système lors des catastrophes naturelles au Vanuatu et à Saint-Vincent-et-les-Grenadines est présentée dans les études de cas réalisées par le Bureau de la coordination des activités de développement. La contribution des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour les petits États insulaires en développement à l'élaboration de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle pour ces États est très appréciée, de même que les efforts qu'ils produisent actuellement pour respecter les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et leurs préparatifs en vue de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendra en 2024.

49. **M. Vorshilov** (Observateur de la Mongolie), s'exprimant au nom du Groupe des pays en développement sans littoral, dit que, dans le rapport sur le Bureau de la coordination des activités de développement (E/2023/62), les données factuelles ont été mieux utilisées que les années précédentes, et que des améliorations sont également notables en matière de transparence et d'accessibilité des données. La réforme du système des Nations Unies pour le développement fonctionne, et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents s'avère être un facteur clef pour aider les gouvernements nationaux à atteindre les objectifs de développement durable. Il faut cependant en faire plus. Le développement durable reste la meilleure solution aux crises actuelles, et la communauté internationale doit s'appuyer sur les progrès réalisés ces dernières années. Un financement adéquat, prévisible et durable permettrait au système des Nations Unies pour le développement de continuer à travailler efficacement et faciliterait la mise en œuvre du Programme 2030. Le monde se trouve à mi-parcours entre l'adoption des objectifs et leur réalisation prévue, et un repositionnement fort et redynamisé du système des Nations Unies pour le développement est plus que jamais essentiel.

50. Le Groupe attend donc avec impatience les prochains Sommet sur les objectifs de développement durable et Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui constitueront des occasions précieuses de mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre intégrale du Programme 2030. Il rappelle l'importance accordée par l'Assemblée générale, dans sa résolution 76/4, à la préservation et à la mise à profit des capacités renforcées du système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, si l'on veut que le système pour le développement mène des

interventions cohérentes et efficaces. Il est prêt à s'engager avec d'autres délégations pour veiller à ce que le déficit de financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents soit comblé une fois pour toutes. Il espère que l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement le soutiendra pour préparer la Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui se tiendra au Rwanda en 2024.

51. **M^{me} González López** (Observatrice d'El Salvador) dit que les rapports à l'examen ont fourni des analyses significatives et fondées sur des preuves du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, en particulier en ce qui concerne le système revitalisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Ce dernier a apporté une précieuse contribution, en promouvant des réponses cohérentes et concertées, avec le soutien des équipes de pays, afin de relever efficacement les défis et opportunités naissants et évolutifs en matière de développement. La délégation salvadorienne apprécie la coordination entreprise pour mobiliser l'équipe de pays en El Salvador en utilisant une approche à l'échelle du système qui a abouti à la consolidation du nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, à la mise en œuvre d'un plan d'intervention socioéconomique et d'un plan d'intervention humanitaire, et à la présentation régulière de rapports de résultats consolidés.

52. El Salvador salue les consultations transparentes et interactives menées, sous la direction de la Vice-Secrétaire générale et avec l'appui du Bureau de la coordination des activités de développement, sur le cadre de résultats du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, dont la mise en œuvre constitue une base solide pour évaluer le fonctionnement et les performances du système. Le système doit être financé de manière adéquate, prévisible et durable pour que ses interventions demeurent cohérentes, stratégiques et ambitieuses. La délégation salvadorienne est prête à relever ce défi avec toute l'urgence requise et s'emploiera, lors des délibérations du Conseil, à promouvoir une approche durable et prévisible à l'échelle du système.

53. **M. Galstyan** (Observateur de l'Arménie) déclare que sa délégation apprécie les efforts déployés par le système des Nations Unies pour le développement pour aider les gouvernements à se remettre de la pandémie de COVID-19 et à faire face aux défis multiples et interdépendants auxquels le monde est confronté, en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, conformément aux priorités nationales. Le système de développement devrait être

réformé afin de renforcer ses capacités et son aptitude à s'adapter aux nouveaux défis mondiaux. La réforme devrait promouvoir une approche plus cohérente, à l'échelle du système, de la mise en œuvre du Programme 2030, grâce au renforcement du rôle des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Ces derniers doivent être sélectionnés et nommés en temps voulu, afin d'assurer le bon fonctionnement du système. Malgré les mesures prises pour améliorer le processus de recrutement et la filière de sélection de personnel qualifié, les contretemps à l'étape de la sélection ont nui à la continuité de la direction des équipes de pays.

54. Dans le voisinage de l'Arménie, il y a eu des tentatives d'instrumentalisation du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents afin de légitimer les conséquences de l'emploi de la force et d'autres violations flagrantes des droits humains et du droit international humanitaire. La fourniture d'une aide internationale au développement à toutes les personnes touchées par un conflit continue de poser problème, en particulier lorsque ces personnes sont privées de coopération et de communication directes avec les Nations Unies et leurs organismes. Il est donc nécessaire de renforcer la coordination et la synergie entre les actions de développement, de consolidation de la paix et d'aide humanitaire dans les situations de conflit. L'Arménie reste attachée à une coopération programmatique inclusive et fondée sur les droits humains avec le système des Nations Unies pour le développement, et espère une coopération efficace avec le Bureau de la coordination des activités de développement afin de favoriser la cohérence des réponses apportées aux défis complexes auxquels le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents fait face et de faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030.

55. **M. Chang** (États-Unis d'Amérique) dit que les États-Unis saluent les efforts déployés par le Bureau de la coordination des activités de développement pour améliorer le cadre de résultats pluriannuel du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ainsi que les importants progrès accomplis dans le fonctionnement du système. La délégation des États-Unis se félicite de l'exposé sur les résultats et l'impact du système, ainsi que des travaux du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système. Elle souhaiterait que les droits humains, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes soient davantage pris en compte en tant qu'objectif normatif du cadre de résultats. Elle apprécierait un débat sur la relation de responsabilité entre le Bureau des évaluations à l'échelle du système et le Conseil, de même que

l'inclusion, dans les futurs rapports, des conclusions et analyses du Bureau au sujet des performances du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans toutes les catégories d'objectifs.

56. Les États-Unis se félicitent des gains d'efficacité de plus de 400 millions de dollars réalisés à l'échelle du système des Nations Unies en 2022 et attendent avec intérêt d'examiner la manière dont ces économies pourraient contribuer au financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Ils se réjouissent de participer au processus de consultation sur le financement du système, tel que décrit par le Secrétaire général. La transparence budgétaire étant essentielle pour comprendre le bon fonctionnement des activités des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, les États-Unis demandent des informations plus détaillées sur les dépenses du budget de ce système.

57. **M^{me} Whyte** (Observatrice de la Barbade) dit que sa délégation apprécie l'accent mis, dans le rapport sur le Bureau de la coordination des activités de développement (E/2023/62), sur le rôle des fonds mondiaux de financement commun, tels que le Fonds commun pour les objectifs de développement durable, qui est essentiel pour permettre aux Nations Unies de tenir leurs promesses de réformer le système de développement et de transformer le financement du développement durable. Les petits États insulaires en développement, dont la Barbade, ont bénéficié du Fonds, qui est l'un des rares mécanismes des Nations Unies à fournir des ressources dédiées au renforcement de la résilience et à la lutte contre les vulnérabilités propres à ces États. La réactivité de ces fonds a permis de rassembler des entités résidentes et non résidentes des Nations Unies pour promouvoir des cadres de financement nationaux intégrés, de renforcer les systèmes nationaux de protection sociale et de soutenir des politiques intégrées adaptées afin de mieux faire face aux chocs futurs. La délégation barbadienne se joint donc à l'appel visant à doter le Fonds d'un milliard de dollars d'ici à 2024.

58. **M. Gueye** (Observateur du Sénégal) déclare qu'il ressort clairement du rapport que les Nations Unies doivent être plus proches des gens et répondre à leurs besoins en soutenant le développement durable. Les changements opérés par le Bureau de la coordination des activités de développement ont considérablement amélioré la capacité des coordonnatrices et coordonnateurs résidents à aider les gouvernements à mettre en œuvre le Programme 2030. À cet égard, le Gouvernement sénégalais apprécie sa franche collaboration avec la Coordinatrice résidente au Sénégal. Il souhaite savoir quelles seront les stratégies adoptées, au-delà de celles liées aux problèmes de

financement, pour améliorer la collaboration et soutenir les décideurs en vue d'une meilleure planification. Il souhaite également savoir comment le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents soutiendra les programmes destinés aux jeunes et aux femmes dans les pays en développement, en particulier en Afrique. Enfin, il demande comment les interventions des coordonnatrices et coordonnateurs résidents seront affinées pour soutenir les gouvernements dans l'adaptation au contexte local des objectifs de développement durable.

59. **M^{me} Pindera** (Canada) estime que le rapport permet de mesurer de manière plus tangible les progrès réalisés et le travail à accomplir. Le Canada s'est récemment acquitté de sa contribution de base pour 2023 au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qui joue un rôle important en remettant le monde sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable et en améliorant la cohérence dans le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. La délégation canadienne est prête à prendre part à la recherche d'une solution collective en faveur d'un financement plus durable et plus prévisible. M^{me} Pindera demande quelles actions concrètes sont prévues dans l'année à venir afin de combler les lacunes en termes de développement des capacités pour l'intégration des questions de genre, ainsi que d'allocation et de suivi des ressources financières, afin de soutenir l'égalité des sexes en tant qu'objectif principal de la programmation.

60. **M^{me} Nazirmadova** (Observatrice du Tadjikistan) dit qu'il convient d'améliorer les mécanismes de communication de l'information pour permettre aux membres des équipes de pays des Nations Unies de rendre compte aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents de leur capacité individuelle et des résultats collectifs du système de développement dans la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau des pays et dans le contexte du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le renforcement des capacités doit s'opérer au niveau national pour s'assurer que les équipes de pays sont aptes à remplir leur mission et mènent des actions sur mesure en adoptant une approche intégrée en accord avec les politiques nationales de développement. À cet égard, son gouvernement a organisé trois dialogues avec l'équipe de pays afin d'améliorer la cohérence et la compréhension de la voie à suivre dans le cadre de la réforme du système de développement ainsi que des implications de la réforme pour le pays.

61. **M. Kariuki** (Royaume-Uni) dit que sa délégation salue les travaux du Bureau de la coordination des activités de développement visant à réorganiser le

système de sélection des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et à réduire au minimum le nombre de postes vacants. Cependant, en 2022, seuls 62 % des recrutements de coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont été effectués dans le délai prévu de 120 jours. Il demande donc quelles mesures les Nations Unies et les États Membres peuvent prendre pour atteindre l'objectif de 95 % d'ici à 2025. Compte tenu de la pression exercée sur les ressources existantes, sa délégation souhaite savoir comment le Bureau trouvera le juste équilibre entre le soutien aux interventions dans les pays et les fonctions supplémentaires de secrétariat qu'il assume au Siège. Il serait également intéressant de savoir comment le Bureau hiérarchisera les réformes structurelles nécessaires pour permettre aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents d'accéder à l'expertise du système des Nations Unies et aux moyens supplémentaires disponibles en cas de crise, et veillera à ce que ces réformes soient pleinement intégrées au niveau régional.

62. **M. Hjelmåker** (Suède) dit qu'il serait intéressant de restructurer les prochaines versions du rapport afin qu'il mette davantage en évidence les résultats quantitatifs et qualitatifs obtenus par le Bureau de la coordination des activités de développement. Le rapport gagnerait également à inclure des informations sur les travaux normatifs, telles que les résultats obtenus en matière de droits humains. Le rapport s'appuyant largement sur une enquête menée auprès des pays hôtes, la délégation suédoise se demande si le faible nombre de réponses doit être considéré comme préoccupant. Elle se félicite de la récente initiative visant à présenter des études de cas sur les travaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays, et note que d'autres entités des Nations Unies faisant partie des équipes de pays pourraient également être invitées à partager les résultats de leurs efforts de coordination renforcée.

63. **M^{me} Joyini** (Observatrice de l'Afrique du Sud), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, déclare que le Groupe se félicite des consultations inclusives sur le cadre de résultats révisé du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qui permettront de rendre compte systématiquement d'un certain nombre d'indicateurs de performance durant chaque cycle de l'examen quadriennal complet. Le Groupe se félicite également de l'amélioration constante de la disponibilité des données. Il note avec satisfaction que les gouvernements nationaux et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont fourni un retour d'information concernant le soutien apporté par les équipes du Bureau de la coordination des

activités de développement au Siège et dans les bureaux régionaux. Les pays de programme auront du mal à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable en l'absence d'un solide système des Nations Unies pour le développement dirigé par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et soutenu par le Bureau. Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents doit disposer des fonds nécessaires pour attirer et retenir les personnes les plus talentueuses à la direction des équipes de pays des Nations Unies. Il doit également mener, de manière continue et soutenue, des activités visant à renforcer l'encadrement et les compétences dans divers contextes nationaux.

64. **M^{me} Navarro Barro** (Observatrice de Cuba), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que tout est mis en œuvre pour accroître les compétences des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, afin de répondre aux besoins et aux priorités des pays hôtes, et pour élargir le vivier de candidats au poste de coordonnateur résident, notamment afin d'améliorer la représentation régionale et la représentation équilibrée des genres. Malgré les progrès réalisés, le processus de sélection doit encore être amélioré afin de trouver la personne qui convient à chaque poste et d'accroître la représentation des pays en développement. Il est essentiel de préserver les capacités du système des Nations Unies pour le développement, notamment du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, afin d'accélérer la fourniture d'une assistance aux pays, compte tenu du risque sérieux que les objectifs de développement durable ne soient pas atteints.

65. **La Vice-Secrétaire générale** dit qu'en ce qui concerne le renforcement des capacités, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents reçoivent une formation continue, qui débute dès leur entrée en fonctions. Un certain nombre de sessions sont organisées avec les directeurs d'organismes pour examiner les questions découlant de la mise en œuvre des différents cadres au niveau national. Un processus complexe a été utilisé pour évaluer les postes de direction au sein du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Le Secrétariat a mis en place une filière des engagements permanents donnant plus d'indépendance aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et a amélioré le processus de recrutement afin que les profils figurant sur les listes d'aptitude pour les postes de coordonnateur résident soient plus pertinents et mieux adaptés au travail requis. Le retard dans l'attribution des postes vacants est surtout attribuable à la lenteur des processus d'approbation nationaux, que le Bureau de la coordination des activités de

développement s'efforce d'accélérer. Bien que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents soit parvenu à la parité des sexes et à une représentation géographique équitable, des problèmes géographiques persistent au sein des régions.

66. En ce qui concerne les principales priorités du Bureau, il s'agit avant tout de veiller à ce que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents fassent preuve d'un leadership adéquat, compte tenu de l'évolution récente des compétences requises pour cette fonction. Le Bureau s'efforce également de préciser les domaines dans lesquels les propositions d'investissement produiront les résultats les plus concrets, afin que les ressources soient dirigées vers les pays qui ont une vision claire de la réalisation des objectifs de développement durable. Le Bureau aide les pays à recadrer leurs investissements en matière de développement en fonction des objectifs, afin de faciliter l'accès au financement. Les cadres de financement nationaux intégrés, permettent au Bureau de mieux appréhender la situation financière de nombreux pays, améliorant ainsi l'efficacité de la mobilisation des ressources nationales, qui finance une grande partie des travaux des équipes de pays.

67. Afin d'améliorer les résultats des équipes de pays, le processus de reconfiguration sera une priorité pour l'année suivante. Des efforts sont déployés pour adapter les capacités aux besoins afin de contribuer à la réalisation des objectifs, mais cela nécessite toutefois un équilibre entre le financement de base et le financement à des fins spécifiques, ainsi qu'une flexibilité accrue. Au niveau régional, des listes d'aptitude pour la mise à disposition de surcapacités temporaires ont été établies. La Vice-Secrétaire générale espère que le Fonds commun pour les objectifs de développement durable disposera des ressources nécessaires pour acquérir l'expertise pertinente, que ce soit à partir de sources internes ou externes, afin de satisfaire les demandes des pays. Bien qu'il soit important de rationaliser le processus de réforme, il faut maintenir le principe de responsabilité. Les États Membres doivent être tenus informés au moyen de la consultation, du retour d'information et du suivi. Le processus a été simplifié en permettant aux équipes de pays et à leurs systèmes de communiquer. Dans le même temps, les économies réalisées à l'échelle du système sont estimées à environ 405 millions de dollars, qui ont été réinvestis dans la programmation au niveau national.

68. En ce qui concerne les travaux normatifs, les programmes de développement bien conçus comprennent des indicateurs relatifs à la promotion des droits humains, au nombre de femmes sur le lieu de travail et à l'impact des jeunes, plutôt que de réserver

ces questions à des projets de moindre envergure. Une grande partie de ces travaux transversaux repose sur des fonds d'affectation spéciale qui ont été considérablement réduits. En conséquence, le détachement de personnel d'autres parties du système sera moindre et le travail des coordonnatrices et coordonnateurs régionaux s'en trouvera affecté. Il est donc essentiel d'améliorer la planification conjointe, et la Vice-Secrétaire générale espère que les travaux du Comité directeur mixte chargé de promouvoir la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement amélioreront la coordination sur le terrain. Il est préoccupant de constater que la communauté internationale n'a pas atteint les objectifs liés aux questions de genre qui ont été définis dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, et que les progrès réalisés en matière de promotion des droits des femmes sont en réalité en train de s'inverser ; les conclusions du récent examen des capacités des Nations Unies en matière d'égalité des sexes seront prises en compte par les fonds, programmes et institutions spécialisées de l'Organisation et intégrées aux travaux des équipes de pays.

69. Les informations contenues dans le rapport sur le Bureau de la coordination des activités de développement (E/2023/62) reposent sur des enquêtes et des données détaillées qui figurent en annexe et sur la plateforme UN-Info. Plus de 100 gouvernements ont répondu à l'enquête, ainsi que 97 % des entités du système des Nations Unies au Siège. La Vice-Secrétaire générale invite les États Membres à informer le Bureau de toute donnée supplémentaire qu'ils souhaiteraient voir figurer dans les futurs rapports, y compris dans le domaine des dépenses.

70. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays recenseront les lacunes qui empêchent les États de progresser dans les domaines prioritaires, mais ce sont les États eux-mêmes qui atteindront les objectifs. Malheureusement, cette tâche est largement pénalisée par le manque de données. La Vice-Secrétaire générale espère qu'il sera possible d'intensifier les efforts et de générer un soutien plus ciblé en ce qui concerne les indicateurs pour lesquels les données sont manquantes. Son Cabinet s'attache également à renforcer les capacités requises pour la réalisation des objectifs au niveau local afin de garantir que les services peuvent être fournis là où ils sont nécessaires.

71. Grâce à la mise en place des plateformes de collaboration régionale, l'interaction avec les institutions financières internationales s'est améliorée. Par exemple, dans la région arabe, de nombreux travaux sur les obligations ont été menés en partenariat avec la

Banque islamique de développement. De nombreux projets ont été élaborés avec la capacité nécessaire à leur mise en œuvre, mais les ressources font défaut. Le Bureau travaille avec les institutions financières internationales pour trouver des solutions, notamment en augmentant la marge de manœuvre budgétaire, en répondant aux préoccupations relatives à la dette et en réorientant les fonds disponibles. L'amélioration des partenariats avec le secteur privé et les institutions financières internationales est au centre des réformes, mais des lacunes subsistent et il reste du travail à accomplir.

72. En ce qui concerne les pays les moins avancés, son Cabinet espère fournir certaines des compétences nécessaires à l'intensification des travaux requis pour aligner les efforts sur le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, les travaux du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et les cadres qui concernent ces pays.

73. Lorsque les modèles de financement actuels ne fournissent pas les ressources nécessaires pour permettre aux États de mettre en œuvre le Programme 2030, il n'est pas prématuré de réexaminer ces mécanismes. L'objectif des réformes est d'adapter l'institution à sa finalité en la dotant de ressources suffisantes.

Table ronde interactive : « Financer les objectifs de développement durable : travailler avec les institutions financières et d'autres parties prenantes »

74. **Le Président** dit que la table ronde est l'occasion d'examiner les efforts déployés par les équipes de pays des Nations Unies pour contribuer à débloquer des financements pour les objectifs de développement durable, notamment en partenariat avec les institutions financières internationales et les banques nationales et régionales de développement. Elle permettra également d'envisager les mesures nécessaires pour intensifier cette coopération, notamment en soutenant davantage les efforts déployés par les pays pour mettre en œuvre des cadres de financement nationaux intégrés.

75. **M. Hanif** (Sous-Secrétaire général chargé du développement économique et Économiste en chef du Département des affaires économiques et sociales), modérateur, dit que les États doivent concevoir des stratégies pour obtenir des ressources publiques et privées, tant nationales qu'internationales, afin de s'adapter au mieux à leur contexte. Grâce aux cadres de financement nationaux intégrés, les États peuvent montrer qu'ils comprennent leurs besoins et présenter une stratégie de financement. Le Programme des

Nations Unies pour le développement (PNUD) aide plus de 80 États à élaborer de tels cadres en vue d'obtenir des ressources pour combler l'important déficit d'investissement dans les objectifs.

76. **M. Steiner** (Secrétaire général adjoint, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement) dit que le financement du développement est la variable qui fera que les pays parviendront à surmonter la crise actuelle ou s'y enfonceront davantage. Le soutien apporté par les équipes de pays des Nations Unies en ce qui concerne le financement des objectifs de développement durable évolue, notamment avec l'introduction de cadres de financement nationaux intégrés dans le contexte du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. En 2023, 86 États utilisaient les cadres pour mieux mobiliser les financements publics et privés en faveur du développement durable. Grâce à cet exercice, les États peuvent évaluer toutes les sources de financement et adapter leurs priorités en conséquence. Bien que le processus soit rendu nécessaire par la pression financière découlant des crises actuelles, de nombreux États investissent délibérément et explicitement dans la réalisation de certains objectifs.

77. À cet égard, le Secrétaire général, dans son plan de relance des objectifs de développement durable, aborde les problèmes auxquels les pays sont confrontés en termes de liquidités, de restructuration de la dette, de coût du capital et de coût de l'emprunt. Les cadres de financement nationaux intégrés permettent aux pays de définir leurs priorités nationales grâce à une évaluation réaliste de leur potentiel de financement. Les équipes de pays, en coordination avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, travaillent avec un large éventail de partenaires pour soutenir les cadres nationaux, que les ministres des finances et de la planification utilisent pour planifier au-delà des objectifs à court terme, renforcer la résilience climatique et débloquer de nouvelles sources de financement public et privé au plan national et international.

78. La collaboration et la coordination sont essentielles pour la réussite des cadres de financement nationaux intégrés, et des sessions interinstitutions sont régulièrement organisées pour coordonner l'assistance technique. La Facilité INFF a ainsi été lancée par le PNUD, le Département des affaires économiques et sociales, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Union européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques, ainsi que l'Italie, l'Espagne et la Suède.

79. Grâce à ces cadres, un certain nombre de pays sont en train de lancer des stratégies de financement. Les Maldives ont mis en œuvre une stratégie de financement climatique tenant compte des questions de genre pour passer des combustibles fossiles à une économie verte, et la Mongolie a lancé une stratégie de financement pour son plan de développement à moyen terme. Les cadres ont également permis de créer des instruments financiers innovants, notamment des obligations liées aux objectifs de développement durable en Ouzbékistan, une plateforme de financement de l'économie bleue à Cabo Verde et une première obligation bleue en Indonésie.

80. **M. Hart** (Sous-Secrétaire général et Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'action et l'ambition climatiques en vue d'une transition verte) dit que le monde se trouve à un tournant dans la lutte contre les changements climatiques, car tous les indicateurs climatiques évoluent dans le mauvais sens. Pour atteindre l'objectif qui consiste à limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C et pour éviter les pires répercussions des changements climatiques, les émissions mondiales doivent diminuer d'environ 7 % par an et être réduites de moitié d'ici à 2030, ce qui nécessitera 4 000 milliards de dollars d'investissements publics et privés dans des solutions énergétiques propres. Les pays en développement auront besoin d'environ 300 milliards de dollars par an pour s'adapter et renforcer leur résilience face à la détérioration du climat. Malheureusement, de nombreux obstacles les empêchent encore d'accéder aux financements publics et privés, qui ne vont pas vers les activités ou les lieux qu'ils devraient atteindre pour protéger les vies et les moyens de subsistance. La crise climatique a mis en évidence d'importantes inégalités. Ce sont en effet ceux qui ont le moins contribué aux changements climatiques qui en pâtissent le plus. Les habitants d'Amérique centrale et du Sud, d'Afrique, d'Asie du Sud et des petits États insulaires en développement ont 15 fois plus de risques de mourir des suites de catastrophes climatiques. Durant les 50 dernières années, 70 % des décès liés au climat se sont produits dans les pays les moins avancés.

81. Pour faire face à la crise climatique, il est urgent d'adopter et de généraliser des solutions, notamment les énergies renouvelables et le renforcement de la résilience dans des secteurs clés tels que les infrastructures, l'agriculture et l'eau. Il est urgent de mobiliser massivement des fonds publics et privés pour investir dans la résilience et l'adaptation, car il reste moins d'une décennie pour inverser la tendance. En ce qui concerne l'atténuation, le financement privé est nécessaire pour investir dans des solutions d'énergie

renouvelable ; le coût élevé du capital dans les pays en développement est toutefois un facteur dissuasif important. Il faut donc des instruments et des institutions pour aider les pays en développement à réduire le coût du capital pour les investissements dans les énergies propres, ce qui est un objectif majeur de la réforme de l'architecture financière internationale et des banques multilatérales de développement.

82. En plus de ses travaux de sensibilisation, le système des Nations Unies doit promouvoir la coordination et la collaboration pour lever les obstacles à l'atténuation et à l'adaptation. Bien que des améliorations soient encore nécessaires, les pays développés se coordonnent avec certaines économies clés dans le cadre du Partenariat pour une transition énergétique juste afin de soutenir une transition accélérée du charbon vers les énergies renouvelables. Ces partenariats ont encouragé la coordination au sein des États et attiré d'importants montants de financement privé. En ce qui concerne l'adaptation, l'initiative « Alertes précoces pour tous » lancée par le Secrétaire général est un autre exemple de coordination et de collaboration efficaces, tant en termes d'ampleur que de rapidité.

83. **M^{me} Villar Forner** (Coordonnatrice résidente des Nations Unies en Colombie), intervenant par liaison vidéo, dit que l'objectif des équipes de pays des Nations Unies est d'aider les États à accélérer la réduction de la pauvreté et à obtenir des résultats en matière de développement à grande échelle. La réforme du système des Nations Unies pour le développement a doté les coordonnatrices et coordonnateurs résidents d'un mandat sans équivoque et d'une première gamme d'outils pour cibler le financement du développement. Les équipes de pays disposent de compétences spécialisées dans le domaine du financement, d'un accès aux travaux des organismes qui ont déployé des outils et des cadres pour mobiliser le secteur privé, et de données et analyses améliorées sur le paysage financier des pays, grâce à des initiatives telles que les cadres de financement nationaux intégrés et les analyses communes de pays. Suite à la réforme du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, les équipes de pays ont commencé à collaborer avec des institutions financières publiques et privées, et cela leur a parfois permis de créer conjointement de nouveaux instruments financiers. En fournissant une expertise technique, elles jouent également un rôle plus important dans les écosystèmes financiers nationaux. Les équipes de pays s'efforcent de mettre en relation les entités publiques et privées, de soutenir le développement de réseaux et de concevoir les cadres d'impact nécessaires pour récompenser les investissements qui accélèrent la

réalisation des objectifs. En outre, le Fonds commun pour les objectifs de développement durable a catalysé des partenariats financiers novateurs.

84. En tant que Coordonnatrice résidente en Colombie et, auparavant, en Uruguay, M^{me} Villar Forner a recruté des experts en financement externes pour fournir les capacités nécessaires en interne afin de gagner en crédibilité auprès des ministères des finances et des banques privées. En Uruguay, le PNUD s'est associé à la Banque interaméricaine de développement pour appuyer l'émission de la première obligation garantie du pays liée aux objectifs. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le PNUD ont mis en place un instrument financier pour soutenir la deuxième transition énergétique du pays, grâce aux ressources apportées par le Fonds commun pour les objectifs de développement durable. En Colombie, le processus du cadre de financement national intégré a été lancé. Plus de 670 entreprises ont fourni des informations relatives au financement sur leur conformité aux objectifs, et l'équipe de pays a cartographié les opportunités d'investissement ayant un fort impact sur les objectifs. Grâce au financement du fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour la pérennisation de la paix en Colombie, six programmes de financement mixte ont été mis en œuvre pour soutenir les chaînes de valeur productives dans les zones les plus pauvres et les plus touchées par le conflit. Les partenariats avec des investisseurs à impact ont permis de multiplier les ressources par six. Grâce à ces initiatives, les ressources provenant des États Membres ont été investies et multipliées en mobilisant des capitaux privés pour soutenir les priorités nationales.

85. Ces efforts ont abouti à une démonstration de faisabilité qui devrait être étendue à l'ensemble de l'Amérique latine et des Caraïbes. Grâce à l'expérience acquise par les équipes de pays des Nations Unies dans le monde entier en matière de montage d'instruments financiers et au soutien accru du Fonds commun pour les objectifs de développement durable, il est possible de constituer un portefeuille régional d'instruments financiers pour permettre aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes de mettre en œuvre leurs propositions transformatrices. M^{me} Villar Forner appelle donc les États Membres à fournir les capitaux nécessaires au Fonds.

86. **M. Hossain** (Observateur du Bangladesh), s'exprimant au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit que l'obtention de ressources suffisantes pour atteindre les objectifs de développement durable reste un défi majeur, en dépit d'engagements mondiaux

ambitieux. Les pays en développement sont confrontés à un déficit de financement pouvant atteindre 3 000 milliards de dollars par an. De plus, pour les pays les moins avancés, la possibilité de mobilisation de ressources nationales est très limitée. Ils ont connu une baisse de la croissance réelle de leur produit intérieur brut, des financements à des conditions favorables accordés par les institutions financières internationales et des sources extérieures de financement, telles que l'aide publique au développement, les recettes d'exportation, les investissements et les envois de fonds.

87. Le système des Nations Unies apporte donc un soutien essentiel aux pays les moins avancés. En particulier, le Fonds commun pour les objectifs de développement durable pourrait stimuler les investissements stratégiques pour relancer les progrès dans la réalisation des objectifs, mais sa capitalisation a diminué de 75 % entre 2021 et 2022. Il faut doter le Fonds du capital nécessaire, soit 290 millions de dollars par an, selon l'Assemblée générale, et diversifier ses donateurs. Le Fonds devrait également soutenir les efforts des pays pour mettre en œuvre les cadres de financement nationaux intégrés et des programmes à grande échelle pour les systèmes alimentaires, l'éducation, la transition numérique, les emplois décents, la protection sociale, l'action climatique, les transitions énergétiques et l'adaptation des objectifs au contexte local, en liaison étroite avec les entités et les partenaires compétents des Nations Unies.

88. Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents doit être renforcé au moyen d'un financement prévisible et en temps voulu. Ces derniers doivent tirer pleinement parti des équipes de pays des Nations Unies pour répondre plus efficacement aux divers besoins et priorités des pays les moins avancés au cours des crises actuelles. Le Bureau de la coordination des activités de développement et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents doivent renforcer les fonds de financement communs pour les pays afin de compléter les fonds mondiaux dans le but de mobiliser les instruments nécessaires à la réalisation des objectifs. À cet égard, il convient de catalyser les partenariats multipartites réunissant des pays donateurs, des institutions financières internationales et le secteur privé. Enfin, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents devrait intégrer pleinement le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et mobiliser des partenariats et des financements communs pour sa mise en œuvre dans les délais, afin d'aider les pays les moins avancés à se remettre des crises en cours,

à renforcer leur résistance aux chocs futurs et à accélérer la réalisation des objectifs.

89. **M^{me} Wegter** (Danemark) dit que son pays participe activement à la promotion des investissements dans la transition vers l'énergie verte. Elle demande quelles mesures pourraient être prises pour renforcer les cadres de financement nationaux intégrés et leur rôle dans la facilitation des investissements privés dans les énergies renouvelables. Elle souhaite également savoir comment les institutions financières internationales collaborent avec ces cadres.

90. **M. De Rezende Pinto** (Brésil) dit que les pays en développement ont souvent beaucoup de difficultés à accéder au financement provenant des banques multilatérales de développement et des fonds liés aux préoccupations environnementales, tels que le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat. Par exemple, la banque nationale de développement du Brésil a cherché à obtenir un financement de ces deux fonds pendant plus de cinq ans, mais a échoué en raison d'une bureaucratie excessive et de l'imposition de trop nombreuses conditions. Dans le même temps, elle a eu du mal à lever des fonds de manière indépendante. La question mérite d'être examinée sérieusement, car d'autres pays en développement ont probablement été confrontés à des situations similaires. Il conviendrait de simplifier les procédures de prêt et d'imposer moins de conditions aux pays en développement, afin de leur faciliter l'accès aux fonds internationaux nécessaires à leur développement.

91. Si l'aide apportée par les équipes de pays des Nations Unies en matière de mobilisation des ressources pour les objectifs est la bienvenue, notamment par le biais de cadres de financement nationaux intégrés, il convient de veiller à ce que ces cadres ne deviennent pas une condition supplémentaire limitant l'accès au financement. Les pays en développement doivent bénéficier d'une plus grande souplesse dans l'accès aux ressources pour le développement, et il faut faire davantage confiance aux systèmes nationaux et à la capacité des États de définir des stratégies pour la mise en œuvre du Programme 2030. La communauté internationale doit également reconnaître l'existence d'autres voies pour la mise en œuvre des politiques nationales de développement et soutenir les besoins de financement au-delà du Programme 2030, tels que ceux découlant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

92. **M^{me} Ríos Serna** (Colombie) dit que l'accès au financement est le principal obstacle que rencontrent les pays en développement dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le système financier

international ne suffit pas à relever les défis actuels et est en faillite morale, comme l'a souvent déclaré le Secrétaire général. Des mesures systémiques sont nécessaires pour transformer le système et s'attaquer aux causes profondes des cercles vicieux de crises, chocs et restrictions financières pour les pays en développement, qui empêchent la pleine mise en œuvre du Programme 2030. Dans l'attente de telles réformes, le système des Nations Unies pour le développement doit pouvoir aider les gouvernements à relever ces défis, à mobiliser les financements nécessaires et à mettre en place des partenariats public-privé. À cet égard, les travaux du Bureau de la Coordinatrice résidente et de l'équipe de pays en Colombie démontrent l'impact potentiel de la collaboration avec les institutions financières internationales et les banques multilatérales de développement. Ils constituent également un bon exemple de la création de synergies dans le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Le financement public étant essentiel pour mobiliser le financement privé en faveur de l'atténuation, M^{me} Ríos Serna demande quelles mesures peuvent être prises pour encourager des investissements similaires en faveur de l'adaptation, qui nécessite également des investissements publics importants mais n'offre pas de rendements attrayants pour les capitaux privés.

93. **M. Steiner** (Secrétaire général adjoint, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement) dit que les actions que les pays en développement peuvent entreprendre sont considérablement limitées par leur réalité financière actuelle. En termes de financement public, les Nations Unies et les instruments internationaux ne peuvent relever qu'une partie des défis financiers existants. En outre, la majorité des fonds disponibles dans le monde se trouve sur les marchés des capitaux et dans le secteur privé, plutôt que dans le domaine public, et ne se dirige pas naturellement vers les pays qui en ont le plus besoin.

94. Les cadres de financement nationaux intégrés sont incontestablement prévus pour aider les pays à élaborer un programme en fonction de leurs priorités nationales en matière de planification du développement et de leurs évaluations réalistes des financements accessibles. Ils ne sont donc pas soumis à des conditions, mais ne multiplient pas les financements disponibles. Dans la situation difficile que connaît actuellement le financement du développement, ces cadres sont essentiels pour permettre aux pays de prendre des décisions en accord avec leurs priorités nationales, ce qui, dans le cadre de la collaboration avec les Nations Unies, implique inévitablement des questions liées aux objectifs.

95. **M. Hart** (Sous-Secrétaire général et Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'action et l'ambition climatiques en vue d'une transition verte) dit que les Nations Unies ne sont pas en mesure de résoudre tous les problèmes et ne doivent pas essayer de jouer tous les rôles. Par exemple, en ce qui concerne la transition énergétique, elles doivent soutenir les réformes politiques et réglementaires essentielles, en aidant les pays à mettre en place une transition juste adaptée à leur contexte spécifique et à comprendre les effets de la transition sur les communautés marginalisées et défavorisées. Les travaux des Nations Unies ne doivent pas faire double emploi avec ceux des banques multilatérales de développement ou des établissements financiers privés. Les cadres de financement nationaux intégrés et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents sont donc plus essentiels que jamais. Les solutions urgentes à l'échelle requise ne peuvent être apportées que par une coopération, une coordination et une collaboration sans précédent, afin de réunir les forces de chaque organisme pour aider les pays à relever leurs défis les plus urgents en matière de développement.

96. Le modèle de financement de l'adaptation diffère considérablement de celui de l'atténuation et nécessite davantage de fonds publics, de subventions et de financements à des conditions favorables pour soutenir les investissements. À cet égard, le système des Nations Unies peut aider en partageant les enseignements et les meilleures pratiques des instruments et modèles qui ont fait leurs preuves, afin d'accroître le financement de l'adaptation pour soutenir les populations vulnérables.

97. **M^{me} Villar Forner** (coordonnatrice résidente des Nations Unies en Colombie), s'exprimant par liaison vidéo, dit que les équipes de pays et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies doivent participer aux discussions à venir sur l'architecture financière internationale, notamment en travaillant avec les organismes non résidents pour aider les pays à collaborer avec le fonds pour les pertes et les préjudices, dont la création a été annoncée lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. En outre, ils doivent être associés aux discussions sur la gouvernance des marchés du carbone, afin de veiller à ce que les communautés ne subissent pas les effets négatifs de ces arrangements. En ce qui concerne le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, les acteurs humanitaires doivent pouvoir accéder au financement climatique afin de faire face aux répercussions humanitaires des effets des changements climatiques.

La séance est levée à 18 h 20.